

Commune de Tocqueville

Madame Le Maire,

Dans le contexte de la Loi NOTRe, l'avenir des SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire est compromis. C'est pourquoi, par une délibération du 12 avril 2016, le comité syndical du SIAEP du Val de Saire a décidé de transférer la totalité de ses compétences au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31/12/2016. Le comité syndical du SIAEP de Saint Pierre Eglise a pris la même décision lors de sa réunion du 26 avril 2016.

Les 2 syndicats ayant jugé opportun de constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun au sein du SDeau50, échelon opérationnel du SDeau50 pour l'exercice de la compétence production / distribution, les communes actuellement membres de ces 2 syndicats vont devenir membres du CLEP Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50.

Afin de mettre en place la nouvelle gouvernance du SDeau50, il convient que votre commune désigne des délégués. Vous trouverez joint au présent courrier une fiche de présentation du CLEP Saint Pierre-Val de Saire dans laquelle figure le nombre de délégués à désigner par votre organe délibérant.

L'installation du nouveau comité syndical du SDeau50 va se faire selon les étapes et le calendrier suivants :

- **Septembre 2016** : désignation des délégués par les structures membres des CLEP
- **Octobre 2016** : 1<sup>ère</sup> réunion de chaque CLEP pour élire le président de CLEP et désigner les délégués qui siègeront dans les différentes instances du SDeau50 (commissions de zones et comité syndical)
- **Novembre 2016** : réunions des commissions de zones du SDeau50 pour la désignation des délégués représentant au comité syndical les catégories de producteurs de moins de 500 000 m<sup>3</sup>
- **Décembre 2016** : installation du nouveau comité syndical du SDeau50.

Comme vous pouvez le constater, le calendrier est particulièrement contraint et il est impératif que celui-ci soit respecté. **C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour réunir l'organe délibérant de votre commune au plus tard le 10 octobre 2016** afin de désigner vos délégués. Vous trouverez joint au présent courrier un modèle de délibération.

Afin de gagner du temps dans l'organisation, nous vous remercions de bien vouloir **transmettre votre délibération par mail**, sans attendre le visa de la préfecture, à l'adresse suivante : [kcarville@sdeau50.fr](mailto:kcarville@sdeau50.fr).

La délibération visée sera transmise à cette même adresse après retour de la préfecture.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Katy Carville du SDeau50 : 02 33 77 67 55 ou 06 86 82 69 09.

Nous vous remercions par avance pour votre réactivité et vous prions d'agréer, Madame Le Maire, nos salutations distinguées.

Le Président du SIAEP de Saint Pierre Église

Le Président du SIAEP du Val de Saire

Jean-Louis SALLEY

Gérard LEGOUPIL